

COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DE LA REUNION DU 31 JANVIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 31 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de Madame Jacqueline LAUSTRIAT, Maire.

PRESENTS : MM et Mmes Jacqueline LAUSTRIAT, Hervé LASSOT, Thierry DUPONT, Daniel MATRAT, Isabelle TAIN, David SOUFFERANT, Alain GUILLON, Hervé COZENOT et Franck TAIN.

ABSENT(ES) EXCUSE(ES) : Flore HERVÉ, Mathilde FOURNIER

ABSENT(S) :

Daniel MATRAT a été nommé(e) secrétaire de séance.

Convocation du 20 janvier 2022.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du 29 novembre 2021, lequel est approuvé à l'unanimité.

1°) Demandes d'aides financières pour les projets 2022.

Madame le Maire expose à l'assemblée divers devis concernant les projets 2022 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **SOLLICITE**, Monsieur Riboulet, Président du conseil Départemental de l'Allier pour les programmes de soutien du département aux projets des communes et ainsi que Monsieur Litaudon, président de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire pour les fonds de concours :

⇒ 'Dispositif de soutien aux travaux de voirie' pour un accord de principe, sur le programme d'investissement 'voirie 2022' dont voici le détail :

☞ REFECTION DE VOIRIE	21 960.00€HT 26 352.00€TTC
☞ Dispositif de soutien aux travaux de voirie 30% - Conseil Départemental	6 588.00€.
☞ CC Entr'Allier Besbre et Loire :	
Fonds de concours 2021 (6090€) + une partie de 2022 (1596€)	7 686.00€.

⇒ 'Dispositif de solidarité départementale' (DSD) pour un accord de principe, sur les programmes d'investissement dont voici le détail :

➤ **BATIMENTS COMMUNAUX : PORTE EXTERIEURE MAIRIE**

➤ **MATERIELS** ☞ BROYEUR D'ACCOTEMENTS ☞ BALAYEUSE ☞ COMPRESSEUR

TOTAL **10 758.30€ HT 12 909.96€ TTC**

☞ Dispositif de solidarité départementale (DSD) 50% - Conseil Départemental 5 000.00€.

☞ CC Entr'Allier Besbre et Loire : Fonds de concours une partie de 2022 2 279.15€.

TOTAL DES INVESTISSEMENTS **32 718.30€ HT 39 261.96€ TTC**

☞ Participation financière de la commune 10 565.15€ HT 17 108.81€ TTC.

2°) SIVOM Vallée de la Besbre : convention entretien poteaux d'incendie de 2022 à 2026.

Madame le Maire présente au conseil municipal le nouveau projet de convention établi par le Syndicat pour l'entretien courant, la pose et la dépose, la réparation et le remplacement des poteaux et bouches incendie publics connectés au réseau d'eau potable.

La prestation consiste à :

- procéder à une vérification annuelle avec l'entretien courant consécutif,

- faire un compte rendu annuel à la commune et au Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Cette prestation coûtera à la commune 37 € hors taxes pour l'année 2022 par poteau ou bouche incendie. Ce prix sera ensuite révisé, chaque année, par application du taux d'inflation moyen annuel (indice des prix à la consommation) publié par l'INSEE en début d'année et concernant l'année écoulée.

Des prestations complémentaires (pose, réparation, remplacement de poteaux d'incendie...) peuvent être réalisées sur demande de la commune et facturées en sus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, soucieux de garantir une protection incendie optimum des biens, en cas d'intervention des pompiers, et conscient de la nécessité de disposer de poteaux incendie en bon état de marche, DECIDE à l'unanimité :

- de confier au Syndicat de la « Vallée de la Besbre » l'entretien courant, la pose et la dépose, la réparation et le remplacement des poteaux et bouches incendie publics connectés au réseau d'eau potable,
- d'autoriser le maire à signer la convention avec le Syndicat pour l'entretien courant, la pose et la dépose, la réparation et le remplacement des poteaux et bouches incendie,
- de prendre en charge la dépense sur le budget général de la commune (37 € hors taxes par an par poteau ou bouche incendie en 2022).

3°) Vote des subventions à octroyer aux divers associations et organismes

Madame le Maire présente les demandes de subventions reçues en mairie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents

- **ACCEPTE** d'attribuer les subventions suivantes :

	EXERCICE 2022 En €	Articles de fonctionnement
ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE		
ASCL foot	150.00	6574
Cantine scolaire	4000.00	6574
Coopérative scolaire	200.00	6574
AUTRES ASSOCIATIONS		
« Beau regard » (Le Donjon)	80.00	6574
« L'allier à livre ouvert » bibliothèque départ.	41.00	6574
« Centre Social Rural » Le donjon	287.00	6574
Journées d'accueil de loisirs	500.00	62878
« Le Canal de Roanne à Digoïn »	14.00	6574
« Ecole de jeunes sapeurs-pompiers – Le Donjon »	50.00	6574
« Val Libre Culture & Patrimoine – Le Donjon »	200.00	6574
« Refuge Gueugnon »	30.00	6574
« Les Papillons Blancs Bourgogne Sud »	100.00	6574

- **PRECISE** que la somme allouée à l'association 'cantine scolaire' sera versée seulement en cas de besoin en cours d'année.

Question(s) diverse(s)

⇒ **Madame le Maire présente et/ou informe et/ou rend compte à l'assemblée :**

- Qu'elle ne signera pas dérogation pour inscrire des enfants habitant la commune de Luneau afin de pouvoir se rendre à l'école dans une commune voisine, sauf pour les classes spécialisées dont nous n'avons pas l'enseignement au RPI ;
- Défibrillateur ➤ contrat de maintenance renouvelé avec la société CARDIOP ;
- Local technique ➤ branchement électricité par ENEDIS, coût de la prestation 1321.28€TTC ;
- Arbre terrain salle polyvalente :
 - Coût du sinistre 'vent' qui a endommagé la clôture et le portail de M. Armand CAFFIERE = 3880€
 - L'abattage de celui-ci (pour des raisons de sécurité) s'effectuera par l'entreprise MERCIER Sylvain (390€) ;
- L'adressage et numérotation des voies et bâtiments communaux s'effectuera par la commission communale sur l'année 2022 et mise en place en 2023, chaque administré sera averti par le bief d'un courrier de la mairie indiquant sa rue et son numéro ;

- Centre Social 'La Farandole' : soirée jeux vendredi 1^{er} avril à partir de 19h à la salle polyvalente ouvert à tous (petits et grands) ;
- Gendarmerie Le Donjon : nouvelle référente pour la commune Madame BECOURT ;
- Logement T2 nouvellement mis à la location ;
- Recensement des enfants de la commune actuellement en classe de 3^{ème} : Franck TAIN est désigné pour établir la liste ;
- Cureuse de fossés : sabot à recharger ;
- Tracteur DEUTZ FAHR : problème rotules roues avant et chargeur également à faire réviser ;
- Terrain multisports 'city' : Daniel MATRAT a rendez-vous avec l'entreprise Thivent et un élu de la communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire, car c'est eux qui ont la compétence, pour programmer la réfection d'une partie de la piste extérieure (30 mètres) ;
- Aqueduc des Lafonts : prévoir son entretien annuel ;
- Une administrée du bourg de la commune a fait part, par mail à la mairie, de la surpopulation des chats, chose qui a bien été constaté mais difficile à gérer mise à part que chaque propriétaire doit se responsabiliser de son animal (contraception ...) ;

☞ Mesdames Isabelle TAIN, Martine BUSSUTIL et Odile MATRAT souhaitent mettre en place des petits ateliers créatifs sur la commune, des petits flyers seront distribués dans les boîtes aux lettres.

☞ M. Daniel MATRAT rend compte de ses participations aux réunions du canal, SIVOM Vallée de la Besbre et conseil communautaire.

Madame le Maire lève la séance à 23H15.

